

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 31 mars 2022

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 22h27.

**Étaient présents :** Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (jusqu'à la question n°12 incluse) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirole : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°31 incluse) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°8 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

**Étaient absents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Nicolas BODIN, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucou : M. Pierre CONTOZ Montferand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Thise : M. Loïc ALLAIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieille : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance :** M. Eloi JARAMAGO

**Procurations de vote :** E.AEBISCHER à K.BERTAGNOLI, G.BAILLY à L.MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse), N.BODIN à M.ZEHAF, C.CAULET à F.PRESSE, F.BRAUCHLI à A.CHAUVET, C.DEVESEA à B.CYPRIANI, V.HALLER à D.HUGUET, P.C.HENRY à L.FAGAUT, M.LEMERCIER à C.WERTHE, C.LIME à A.CHASSAGNE, M.T.MICHEL à M.ETEVENARD, M.PIGNARD à K.DENIS-LAMIT, A.POULIN à J.E.LAFARGE, J.H.ROUX à Y.POUJET, J.SORLIN à S.COUDRY, G.SPICHER à O.GRIMAITRE, S.WANLIN à A.GHEZALI, A.BLESSEMAILLE à J.KRIEGER, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, C.BOTTERON à A.NAPPEZ, M.LEOTARD à J.M.BOUSSET, M.JASSEY à Y.MAURICE (à partir de la question n°13), D.PARIS à E.BOURGEOIS, M.FELT à Y.GUYEN, P.CONTOZ à D.HUOT, N.DUSSAUCY à M.J.BERNABEU, B.VUILLEMIN à D.HUOT (à partir de la question n°9), L.ALLAIN à F.TAILLARD

Délibération n°2022/006034

Rapport n° 4 - Installation d'un nouveau conseiller communautaire et désignation dans diverses structures

## **Installation d'un nouveau conseiller communautaire et désignation dans diverses structures**

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente**

### **I. Installation d'un nouveau conseiller communautaire**

Suite à différentes démissions au sein du Conseil Municipal, Monsieur le Préfet du Doubs a convoqué les électeurs de la commune de Boussières à l'effet de procéder à l'élection de quinze conseillers municipaux et d'un conseiller communautaire par arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2022.

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, qui s'est déroulé le 13 mars 2022, la liste conduite par Monsieur Eloi JARAMAGO a obtenu la majorité absolue des suffrages.

Conformément aux articles L.273-6 et suivants du Code électoral, il convient d'installer Monsieur Eloi JARAMAGO en qualité de conseiller communautaire titulaire représentant la commune de Boussières. Le conseiller communautaire suppléant est Mme Florence NUNINGER-PARIZOT.

### **II. Désignation de Conseillers Communautaires au sein de commissions et de diverses structures**

#### **A. Désignation d'un nouveau conseiller communautaire au sein de commissions et de diverses structures**

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner Monsieur Eloi JARAMAGO pour siéger dans les commissions et organismes ci-dessous :

En qualité de membre titulaire :

- Commission n°4 : « Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement » ;
- Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine.

En qualité de membre suppléant :

- Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon.

#### **B. Désignation de nouveaux Conseillers Communautaires au sein du Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN)**

Le Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) joue principalement un rôle consultatif. Il est compétent pour tout ce qui se rapporte à la carte scolaire départementale du premier degré (écoles primaires, maternelles et élémentaires) et à la scolarisation des élèves dans les collèges. De plus, le conseil peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département, et émettre, de sa propre initiative, tout vœu à cet effet. Il se réunit traditionnellement deux fois par an.

A noter qu'à ce jour, Grand Besançon Métropole n'était pas représenté dans cette instance. Il est donc proposé de désigner un titulaire et un suppléant, tous deux Maires, pour siéger au CDEN.

Il est proposé de désigner les Conseillers Communautaires suivants :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Daniel PARIS	Françoise GALLIOU

C. Désignation de nouveaux Conseillers Communautaires au sein de l'agence « Artis »

Grand Besançon Métropole a adhéré à l'agence « Artis », agence régionale qui accompagne les acteurs économiques face aux changements politiques et économiques. L'agence travaille au développement des projets artistiques et culturels avec les équipes qui les créent.

Il est proposé de désigner les Conseillers Communautaires suivants :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Michel JASSEY	M. Yves MAURICE

D. Désignation de nouveaux Conseillers Communautaires au sein de la Fabrique du Numérique

Il est proposé à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole de désigner des représentants titulaire et suppléants au sein de la Fabrique du Numérique dont l'objectif est de faire rayonner le quartier prioritaire de Planoise, au travers du développement économique de la filière numérique et de ses usages.

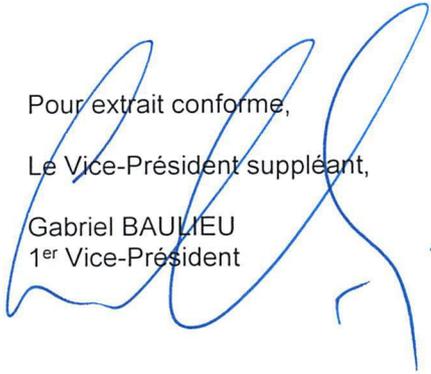
Il est proposé de désigner les Conseillers Communautaires suivants :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Nicolas BODIN	M. Sébastien COUDRY

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte de l'installation de Monsieur Eloi JARAMAGO en qualité de Conseiller Communautaire représentant la commune de Boussières ;
- fait application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour les désignations énoncées ci-après ;
- désigne Monsieur Eloi JARAMAGO comme membre de la Commission n°4 « Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement » ;
- désigne Monsieur Eloi JARAMAGO pour représenter GBM en qualité de titulaire au Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine (SCOT) ;
- désigne Monsieur Eloi JARAMAGO pour représenter GBM en qualité de suppléant au Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon ;
- désigne M. Daniel PARIS pour représenter GBM en qualité de membre titulaire au sein du Conseil départemental de l'Education Nationale ;
- désigne Mme Françoise GALLIOU pour représenter GBM en qualité de membre suppléant au sein du Conseil départemental de l'Education Nationale ;
- désigne M. Michel JASSEY pour représenter GBM en qualité de membre titulaire pour siéger à l'Assemblée générale d'Artis ;
- désigne M. Yves MAURICE pour représenter GBM en qualité de membre suppléant au sein de l'Assemblée générale d'Artis ;
- désigne M. Nicolas BODIN pour représenter GBM en qualité de membre titulaire au sein de l'Association Fabrique du Numérique ;
- désigne M. Sébastien COUDRY pour représenter GBM en qualité de membre suppléant au sein de l'Association Fabrique du Numérique.

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.